

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2013

SYNDICAT D'EAU de
NALLIERS - LA BUSSIÈRE

Si la surveillance au quotidien de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est exercée par les syndicats d'eau ou communes avec leurs exploitants, le **contrôle sanitaire des eaux** qui relève de la compétence de l'Etat, est assuré **par l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes** pour le compte du **Préfet**. Les prélèvements et les analyses d'eau sont réalisés par le laboratoire agréé IANESCO de Poitiers.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

La gestion de la production - distribution d'eau est assurée par le **S.I.V.E.E.R.** et une **seule UDI a été définie** dans le **SIAEP de Nalliers - La Bussière**.

Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de *ressources souterraines*.

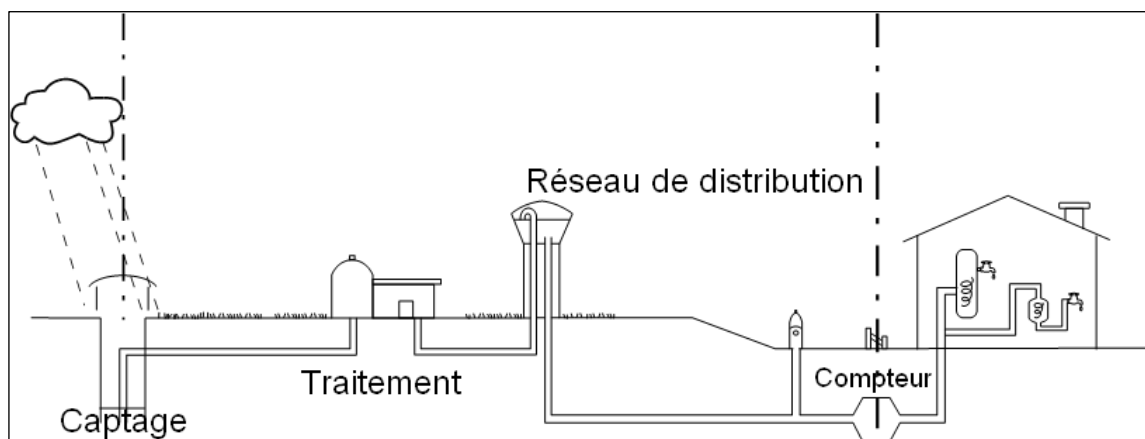
L'UDI est desservie par un mélange d'eaux provenant des captages de **Busserais** (2 puits d'une profondeur de 8 à 10 mètres) situés sur la commune de **La Bussière**.

Ces deux ouvrages captent les eaux de la nappe aquifère libre du jurassique moyen.



Traitement : L'eau pompée subit une *simple désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : 20 prélèvements représentant 455 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.



Protection des ressources : La procédure administrative est terminée. Le captage de **Busserais** possède un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) avec une inscription au fichier des hypothèques.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	RESULTATS 2013 Réseau d'adduction				
		Minimum	Moyen	Maximum		
pH	6,5 - 9	7,1	7,5	7,9		
TURBIDITE (en NFU)	2	0,20	0,35	0,90		
DURETE (TH en °F)	Néant	29	29,7	30		
TAC (°F) Titre Alcalimétrique Complet	Néant	26,4	27,1	27,8		
FLUOR (en mg/l)	1,5	0	0	0		
NITRATES (en mg/l)	50	22	24,4	26		
MINERALISATION moyenne						
Conductivité 594 µS	Calcium 105 mg/l	Magnésium 11 mg/l	Sodium 9 mg/l	Potassium 2 mg/l	Chlorures 17 mg/l	Sulfates 9 mg/l

Bactériologie

- Les résultats des analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité** (100 % de conformité).

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation assez importante, et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

- Les analyses ont montré une **bonne transparence et limpidité de l'eau** qui s'est traduite par une faible turbidité (inférieure à 0,5 NFU)..

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées renferment une **dureté importante**.

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire. Il est conseillé par ailleurs de maintenir un résiduel de dureté entre 10 et 15 °F sur les réseaux de distribution afin de limiter les phénomènes de corrosion pouvant être induits par de l'eau adoucie à 100 %, et afin de limiter l'augmentation des teneurs en sodium dans l'eau (l'élimination d'un °F de TH sur une résine apporte 4,6 mg/l de sodium en plus dans l'eau).

Fluor

- Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant le syndicat en sont dépourvues et des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré **peuvent être conseillés**.

Nitrates

- Les concentrations en nitrates sur le réseau demeurent **modérées**.

Pesticides

- Les recherches réalisées en 2013 sur 190 substances ont révélé la présence de **traces de produits phytosanitaires** dans les eaux distribuées (0,02 µg/l de déséthyl-atrazine), **inférieures cependant à la valeur limite de qualité fixée à 0,1µg/l par produit**, au titre du principe de précaution.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable